



ASSEMBLÉE NATIONALE

15ème législature

Risques de conflit d'intérêts : le cas du médicament Lupuzor

Question écrite n° 10222

Texte de la question

Mme Caroline Janvier appelle l'attention de Mme la ministre des solidarités et de la santé sur le cas du médicament Lupuzor, illustrant les risques de conflit d'intérêts entre les centres de recherche et les laboratoires pharmaceutiques. Découvert en 2001 par une équipe du CNRS, le peptide - un fragment de protéine - serait capable, selon elle, de soigner le lupus, une maladie auto-immune chronique qui touche plus de 5 millions de patients dans le monde (30 000 en France), dont 90 % sont des femmes. Elle se caractérise par la production d'anticorps s'attaquant à divers organes, et l'on ne dispose aujourd'hui que de traitements palliatifs, la plupart non spécifiques comme les corticoïdes et les immunosuppresseurs. Ayant déposé un brevet en 2012, le CNRS a signé ensuite un contrat de licence avec un laboratoire pharmaceutique basé à Londres. Un essai clinique a été mené sur 202 patients répartis en deux groupes : le premier s'est vu administrer le Lupuzor, tandis que le deuxième recevait un placebo. L'ensemble des patients recevait également d'autres médicaments comme des stéroïdes, des antipaludéens, du méthotrexate, etc. Parmi eux, 153 ont mené l'essai clinique à son terme. Les résultats, rendus publics le 17 avril 2018, sont décevants : le taux de réponse du Lupuzor n'a été que faiblement supérieur au placebo (52,5 % contre 44,6 %) pour les 202 personnes, le taux étant un peu plus élevé pour les 153 personnes qui ont mené l'essai à son terme (68,8 % contre 59,2 %). Aucune donnée fournie n'est parvenue à prouver l'efficacité de la molécule, et l'action du laboratoire a chuté de 85 % à l'annonce des résultats. Ce qui est étrange, c'est que le CNRS, dont les membres de l'équipe concernée, siègent au sein du comité scientifique du laboratoire, ont publié un communiqué affirmant que le Lupuzor a prouvé son efficacité. Très vite repris par une partie de la presse spécialisée, ce communiqué a soulevé un vent d'espoir important sur les réseaux sociaux et parmi les malades. Devant le mécontentement de spécialistes francophones du lupus, qui ont écrit au CNRS, l'établissement public a depuis retiré le communiqué. Elle souhaiterait savoir ce qui peut être entrepris pour renforcer les contrôles des études cliniques menées, ainsi que pour renforcer les règles déontologiques encadrant l'activité de chercheurs quand celle-ci est liée à une activité économique d'un laboratoire au sein duquel ils peuvent être diversement impliqués.

Données clés

Auteur : [Mme Caroline Janvier](#)

Circonscription : Loiret (2^e circonscription) - La République en Marche

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 10222

Rubrique : Pharmacie et médicaments

Ministère interrogé : [Solidarités et santé](#)

Ministère attributaire : [Santé et prévention](#)

Date(s) clé(s)

Question publiée au JO le : [3 juillet 2018](#), page 5722

Question retirée le : 21 juin 2022 (Fin de mandat)